

Destinataires :

Producteurs de bananes, réseaux de
producteurs et négociants
Directeurs des organisations nationales
Fairtrade

cc : Conseil d'administration de Fairtrade
International
Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel de FLOCERT

Ricardo Guimaraes
Chef de l'unité de tarification
r.guimaraes@fairtrade.net

7 octobre 2024

Annnonce du prix de la banane par Fairtrade International Standards & Pricing

Chers partenaires,

Le 18 et 20 septembre 2024, le Comité des Standards de Fairtrade International a approuvé les nouveaux Prix Minimums Fairtrade pour les bananes, qui seront valables pour les contrats avec les producteurs à partir du 1^{er} janvier 2025. Le compte-rendu de la réunion du Comité des Standards sera publié sur notre page web, dès qu'il aura été approuvé.

Le tableau 1 au bas de cette lettre, présente les Prix Minimums Fairtrade qui seront valables à partir du 1^{er} janvier 2025 (indiqués en **gras et en noir**). Veuillez noter que le tableau inclut également les Prix Minimums Fairtrade actuels, qui sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 (indiqués en gris).

La décision du comité des standards inclut les prix minimums du commerce équitable FOB pour différents ports de chargement dans certains pays producteurs de bananes.

Pour aider les acteurs de la banane à travailler avec les Prix Minimums Fairtrade approuvés par le Comité des Standards, Fairtrade International publie les outils et les tableaux suivants :

- a) un outil de calcul au prorata ainsi qu'un [document explicatif](#) sur la manière d'utiliser l'outil, pour calculer le Prix Minimum Fairtrade pour les bananes d'un poids différent de 18,14 kg. Vous pouvez accéder à l'outil de calcul au prorata pour les cartons spéciaux en cliquant [ici](#) et pour les caisses IFCO en cliquant [ici](#). Vous pouvez également trouver le [document explicatif](#) sur l'utilisation de l'outil de calcul au prorata.
- b) une liste de coûts de référence, mise à jour en août 2024, pour les huit principaux intrants et services de la production de bananes, trois sur huit au niveau Ex Works (salaires de base, engrais, carburant) et cinq sur huit au niveau du différentiel FOB-Ex Works (carton standard pour 18,14 kg de fruits frais, Banavac, palettes, fret intérieur et frais portuaires). Ces coûts sont pris comme référence initiale lors de la fixation des Prix Minimums Fairtrade. Les coûts de ces huit intrants et services sont disponibles sur notre site web [ici](#).

La Prime Fairtrade est payée en plus du prix, qu'il s'agisse : a) du prix du marché (qui s'applique s'il est supérieur au Prix Minimum Fairtrade), b) du prix négocié (négocié pour être supérieur au Prix Minimum Fairtrade) ou c) du Prix Minimum Fairtrade. Les Prix Minimums et les Primes Fairtrade sont également publiés dans la base de données sur notre site web à l'adresse <http://www.fairtrade.net/price-and-premium-info.html>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Jose Paredes à l'adresse suivante : j.paredes@fairtrade.net

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Ricardo Guimaraes

Tableau 1. Prix Minimums Fairtrade valables à **partir du 1er janvier 2025 (en gras)** et
Prix Minimums Fairtrade actuels (valables jusqu'au 31 décembre 2024, **en texte gris**)

Standard Spécifique pour le Produit	Le prix s'applique à (1)			Devise / Quantité x unité	Nivea u de prix (2,3)	Loading Port	Valeur du Prix Minimum Fairtrade	Valeur de la Prime Fairtrade	Valable dès le
	Pays/ Région	Type de produ cteur	Produit, Variété						
Fruit Frais	Pays ACP sans prix spécifiques au pays	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		8.45	1.00	01/01/2025
					EXW		8.10	1.00	01/01/2024
					FOB		11.90	1.00	01/01/2025
					FOB		11.85	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Pays ACP sans prix spécifiques au pays	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		11.20	1.00	01/01/2025
					EXW		10.80	1.00	01/01/2024
					FOB		14.95	1.00	01/01/2025
					FOB		14.75	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Pays non- ACP sans prix spécifiques au pays	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		7.65	1.00	01/01/2025
					EXW		7.50	1.00	01/01/2024
					FOB		11.20	1.00	01/01/2025
					FOB		11.05	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Pays non- ACP sans prix spécifiques au pays	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		10.10	1.00	01/01/2025
					EXW		9.90	1.00	01/01/2024
					FOB		13.90	1.00	01/01/2025
					FOB		13.75	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Cameroun	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	FMP in EUR/18.14kg; FPremium in USD/18.14kg;	EXW		7.75 EUR/18.14kg	1 USD/ 18.14kg	01/01/2025
					EXW		7.30 EUR/18.14kg	1 USD/ 18.14kg	01/01/2024
					FOB	Douala	10.50 EUR/18.14kg	1 USD/ 18.14kg	01/01/2025
					FOB	Douala	10.20 EUR/18.14kg	1 USD/ 18.14kg	01/01/2024
Fruit Frais	Colombie	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		8.25	1.00	01/01/2025
					EXW		8.00	1.00	01/01/2024
					FOB	Turbo/Sta. Marta	11.55	1.00	01/01/2025
					FOB	Turbo/Sta. Marta	11.40	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Colombie	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		10.50	1.00	01/01/2025
					EXW		10.25	1.00	01/01/2024
					FOB	Sta.Marta	13.90	1.00	01/01/2025
					FOB		13.75	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	République Dominicain e	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		8.15	1.00	01/01/2025
					EXW		7.85	1.00	01/01/2024
					FOB	Manzanillo	12.60	1.00	01/01/2025
					FOB	Manzanillo	12.45	1.00	01/01/2024

					FOB	Caucedo	12.55	1.00	01/01/2025
					FOB	Caucedo	12.42	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	République Dominicaine	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		10.60	1.00	01/01/2025
					EXW		10.30	1.00	01/01/2024
					FOB	Manzanillo	15.05	1.00	01/01/2025
					FOB	Manzanillo	14.90	1.00	01/01/2024
					FOB	Caucedo	15.00	1.00	01/01/2025
					FOB	Caucedo	14.87	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Equateur	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		7.25	1.00	01/01/2025
					EXW		7.10	1.00	01/01/2024
					FOB	Bolivar	11.05	1.00	01/01/2025
					FOB	Bolivar	10.90	1.00	01/01/2024
					FOB	Guayaquil (arrivant au port de Machala)	11.37	1.00	01/01/2025
					FOB	Guayaquil (arrivant au port de Machala)	11.27	1.00	01/01/2024
					FOB	#REF!	11.13	1.00	01/01/2025
					FOB	#REF!	11.03	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Equateur	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		9.95	1.00	01/01/2025
					EXW		9.75	1.00	01/01/2024
					FOB	Bolivar	13.85	1.00	01/01/2025
					FOB	Bolivar	13.70	1.00	01/01/2024
					FOB	Guayaquil (arrivant au port de Machala)	14.17	1.00	01/01/2025
					FOB	Guayaquil (arrivant au port de Machala)	14.02	1.00	01/01/2024
					FOB	#REF!	13.93	1.00	01/01/2025
					FOB	#REF!	13.78	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Ghana	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	FMP in EUR/18.14kg; FPremium in USD/18.14kg;	EXW		8.10 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2025
					EXW		7.45 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2024
					FOB	Tema	10.90 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2025
					FOB	Tema	10.40 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2024
Fruit Frais	Ghana	OPP, HL	Banane, Bio	FMP in EUR/18.14kg;	EXW		10.90 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2025

				FPremium in USD/18.14kg;	EXW		10.10 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2024
					FOB	Tema	13.70 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2025
					FOB	Tema	13.05 EUR/18.14kg	1 USD/18.14kg	01/01/2024
Fruit Frais	Nicaragua	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		7.25	1.00	01/01/2025
					EXW		7.15	1.00	01/01/2024
					FOB	Corinto	10.85	1.00	01/01/2025
					FOB	Corinto	10.85	1.00	01/01/2024
					FOB	Moin (CR)/ Cortez (Honduras)	12.22	1.00	01/01/2025
					FOB	Moin (CR)/ Cortez (Honduras)	11.74	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Panama	OPP, HL	Banane, Conventionnelle	USD/18.14kg	EXW		7.90	1.00	01/01/2025
					EXW		7.75	1.00	01/01/2024
					FOB	Moin (CR)	11.40	1.00	01/01/2025
					FOB	Moin (CR)	11.00	1.00	01/01/2024
Fruit Frais	Pérou	OPP, HL	Banane, Bio	USD/18.14kg	EXW		9.80	1.00	01/01/2025
					EXW		9.70	1.00	01/01/2024
					FOB	Païta	13.95	1.00	01/01/2025
					FOB	Païta	13.80	1.00	01/01/2024

¹ **ACP** : Angola, Antigua-et-Barbuda, Belize, Cap-Vert, Comores, Bahamas, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Îles Cook, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, République de Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, St. Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Timor Leste, Togo, Tonga, Trinidad et Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

²Le **niveau départ usine** est défini comme le site du producteur où la palettisation est effectuée et où les bananes ne sont pas dédouanées pour l'exportation et ne sont pas chargées dans un véhicule de collecte. Au niveau Ex Works, les prix comprennent les coûts de main-d'œuvre pour l'emballage (y compris la palettisation) uniquement pour préparer les bananes au chargement dans le véhicule de collecte (camion ou conteneur). Les prix départ usine ne comprennent aucun type de matériel d'emballage.

³Les prix franco à **bord (FOB)** comprennent les coûts des matériaux d'emballage suivants : a) carton standard, b) un plastique par carton (banavac ou polypack), c) palette, d) coins de bord, e) bandes et f) jusqu'à 3 étiquettes par main de banane. Les coûts de ces matériaux d'emballage et de palettisation standard sont couverts par l'exportateur. Toutefois, le service lié à l'emballage (coûts de main-d'œuvre) du matériel d'emballage standard défini ci-dessus est inclus dans les prix départ usine et fourni par le producteur.

Ni le prix départ usine ni le prix FOB ne comprennent les coûts des matériaux d'emballage supplémentaires ou spéciaux tels que les "clusterbags" ou le "parafilm" et le service connexe. Les coûts de ces matériaux d'emballage et de la main-d'œuvre associée doivent être payés en plus des prix minimums du commerce équitable aux producteurs au niveau Ex Works ou FOB et doivent être définis dans le contrat. Dans tous les cas, le prix minimum du commerce équitable se réfère à 18,14 kg de fruits mûrs. Si des cartons de poids différents sont utilisés, les FMP et les prix du commerce équitable sont calculés au prorata

